

République Française
Département de la SOMME - Arrondissement de MONTDIDIER - Canton de ROYE
COMMUNE DE BUS-LA-MESIERE
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le seize mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bus-La-Mésière, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guillaume BARBIER, le Maire.

Étaient présents : M. BARBIER Guillaume – M. HERIN Christophe – M. BLANCHARD Philippe – Mme CORDONNIER Manhattan – M. DELY Jean-Michel – Mme POIZEAUX Nicole – Mme CREPEL Brigitte

Absents excusés : M. POIZEAUX Patrick – M. VANNES Marc – M. BOISSIERE Ridha

Pouvoirs : M. POIZEAUX Patrick à Mme POIZEAUX Nicole – M. VANNES Marc à M. HERIN Christophe

Secrétaire de séance : M. BLANCHARD Philippe

Monsieur le maire demande l'ajout d'une délibération : le vote des taux des impôts directs locaux 2023, Le Conseil Municipal accepte cet ajout.

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2023

ORDRE DU JOUR

1. Vote des Taux des Impôts Directs Locaux 2023
2. Vote du Budget Primitif 2023
3. Délibération pour le passage des câbles par la Société « TEAM ENERGIE »
4. Délibération Eolienne de MARQUIVILLERS
5. Questions Diverses

Début de séance à 18h30

Désignation du secrétaire de séance :

M. BLANCHARD Philippe est désigné secrétaire de séance.

1. Vote des Taux des Impôts Directs Locaux 2023

Délibération n° 2023/07

Contrôle de légalité du 17/04/2023

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023.

Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les valeurs locatives, qui servent de base d'imposition, ont augmentées de 7,1 % cette année.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit

République Française
Département de la SOMME - Arrondissement de MONTDIDIER - Canton de ROYE

COMMUNE DE BUS-LA-MESIERE
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 mars 2023

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 16,87 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,50 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24,68 %
- cotisation foncière des entreprises : 18,10 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre, via la plate-forme « Démarches simplifiées », l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

2. Délibération pour le vote du Budget Primitif 2023

Délibération n° 2023/08

Contrôle de légalité du

Monsieur le Maire expose le projet de budget primitif 2023, lequel se présente en équilibre à la somme de :

Fonctionnement : 415 959,36 €

Investissement : 199 488,44 €

Les opérations inscrites en section d'investissement (chapitre 21) concernent les projets suivants :

- Rénovation des routes
- Travaux pour l'évacuation des eaux pluviales
- Isolation de la Salle des Fêtes
- Achat de panneaux routiers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2023 proposé par Monsieur le Maire

3. Délibération pour le passage des câbles par la Société « TEAM ENERGIE »

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas encore reçu les conventions demandées par le Conseil Municipal lors du précédent conseil et reporte cette délibération à un prochain Conseil.

4. Délibération Eolienne de MARQUIVILLERS

Délibération n° 2023/09

Contrôle de légalité du

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une délibération du Conseil Municipal doit être faite concernant l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale

République Française
Département de la SOMME - Arrondissement de MONTDIDIER - Canton de ROYE

COMMUNE DE BUS-LA-MESIERE

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 mars 2023

d'exploiter un parc éolien comprenant sept aérogénérateurs à DANCOURT-POPINCOURT, L'ECHELLE-SAINT-AURIN et MARQUIVILLERS par la SAS Eoliennes des Althéas transmise par l'Arrêté Préfectoral du 14/12/2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose à cette implantation

5. Questions Diverses

- .Mme CORDONNIER demande s'il est possible de faire une demande de Subvention aux services de Sécurité Routière pour la Grande Rue. M. le Maire fait réponse que pour le moment il n'y a plus de responsable pour le secteur à l'Agence Routière Est et que les travaux sur les routes départementales sont en instance.
- M. BLANCHARD demande des travaux pour la rénovation de l'Abris bus. La secrétaire de mairie indique qu'il est peut-être possible d'avoir des subventions de la Région. M. le Maire va étudier la demande

Fin de séance à 21h15

Le Maire M. Guillaume BARBIER	Le Secrétaire de Séance M. BLANCHARD Philippe
----------------------------------	--